	361 491 341 1,442 3,231 4,927 5,785 2,880	Montant des prêts \$ 866, 186, 00 1,200,576, 42 1,504, 135, 47 1,744,991, 46 6,337,362,52 13,445,460,47 19,425,238,05 23,048,972,16 12,798,827,93
Ces prêts furent consentis pour la Achat de terres	es	. \$44,405,542.61 . 1,917,582.66 . 9,039,865.14

Il a été prêté aux 14,072 nouveaux colons installés sur des terres achetées, une somme de \$69,259,608.30; 1,964 propriétaires de terres hypothéquées ont emprunté une somme de \$4,742,778; enfin 3,735 colons ayant obtenu des concessions de terres domaniales ont reçu à titre de prêt \$6,369,364.18. La moyenne d'un prêt est de \$4,065.13.

Un arrêté ministériel réserva au profit des soldats la totalité des terres domaniales se trouvant dans un rayon de 15 milles de toutes les voies ferrées. 8,772 ex-militaires ont demandé et obtenu des concessions de ces terres et 3,100 d'entre eux ont été financièrement aidés par la Commission pour l'achat de bétail et d'instruments aratoires et pour la construction de bâtiments. Au total, 25,443 soldats démobilisés ont entrepris la culture du sol, sous les auspices de la Commission et 19,771 d'entre eux y ont été pécuniairement aidés. Dans les trois provinces des prairies où il existait des terres domaniales, chaque soldat dûment qualifié avait droit, en vertu de la loi, à une concession de 160 acres au titre militaire et, de plus, il possédait la faculté d'obtenir au titre civil un autre homestead de 160 acres. La moyenne de superficie des concessions de cette nature atteint 240 acres; au total, les terres domaniales ainsi concédées forment une étendue de plus de 2,000,000 d'acres. Les terres occupées par les soldats-colons bénéficiant de cette loi couvrent 4,854,799 acres, se décomposant ainsi qu'il suit:

Terres achetées	2,153,184 acr	es
Terres dégrevées	360,227 "	
Terres concédées (avec prêt)	980,108 "	
Terres concédées (sans prêt)	1,361,280 "	
	4 854 799 acr	es